

ATHÉNA SCALA JUIN 2018

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

CODE ISIN : FR0013331303

LE TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE, VÉHICULE D'ÉMISSION AU LUXEMBOURG, OFFRANT UNE GARANTIE DE FORMULE DONNÉE PAR NATIXIS SA (MOODY'S : A2/FITCH : A/STANDARD & POOR'S : A AU 18 AVRIL 2018⁽¹⁾), EST SOUMIS AU RISQUE DE DÉFAUT DE L'ÉMETTEUR ET AU RISQUE DE DÉFAUT, DE FAILLITE ET DE MISE EN RÉOLUTION DU GARANT. ATHÉNA SCALA JUIN 2018 EST UN PLACEMENT RISQUÉ ALTERNATIF À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE DE TYPE ACTIONS.

Période de commercialisation : Du 7 mai 2018 au 25 mai 2018. La période de commercialisation peut être close à tout moment.

Durée d'investissement conseillée : 8 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

Éligibilité : Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques d'Athéna Scala Juin 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

ATHÉNA SCALA JUIN 2018 EST UN TITRE DE CRÉANCE D'UNE DURÉE MAXIMALE CONSEILLÉE DE 8 ANS, PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE, AYANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- Pour un investissement dans Athéna Scala Juin 2018, l'investisseur est exposé pour une durée de 1 à 8 années aux variations de l'Indice Euro STOXX 50® («l'Indice»), indice représentatif du marché actions de la zone euro.
- Un remboursement automatique anticipé, majoré d'un gain de 5,50 % par année écoulée, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive⁽¹⁾ à la date correspondante.

À l'échéance des 8 ans, en l'absence de remboursement automatique anticipé :

- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance plus un gain de 44 % si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 79 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale.
- Une perte en Capital si à la Date d'Observation Finale le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Par exemple, si l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en Capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du support Athéna Scala Juin 2018, soit 1 000 Euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 25 mai 2018 jusqu'à la Date d'échéance (le 15 juin 2026) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 25 mai 2018 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective, le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en Capital jusqu'à l'intégralité du Capital investi.

Les titres de créance Athéna Scala Juin 2018 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre Athéna Scala Juin 2018 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

+ AVANTAGES

- De la 1^{re} à la 7^e année, si à une Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement⁽¹⁾, l'investisseur bénéficie d'un mécanisme de remboursement automatique anticipé, et l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.
- De la 1^{re} à la 7^e année, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un gain de 5,50 % par année écoulée⁽²⁾.
- À l'échéance des 8 ans, si Athéna Scala Juin 2018 n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 79 % de son Niveau Initial, l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un gain final de 44 %⁽³⁾, soit 5,50 % par année écoulée.
- À l'échéance des 8 ans, si Athéna Scala Juin 2018 n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité de son Capital Initial si à la Date d'Observation Finale, le niveau de clôture de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % son Niveau Initial.

- INCONVÉNIENTS

- Athéna Scala Juin 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du titre à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de Athéna Scala Juin 2018 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60 % et de 79 % de son Niveau Initial.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 7 ans (en cas de remboursement anticipé), ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 8 ans si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé.
- Le gain maximum de l'investisseur est limité à 5,50 % par année écoulée⁽²⁾. L'investisseur ne profite pas pleinement de l'éventuelle hausse de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque de non remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvesti.

⁽¹⁾ Barrière Dégressive : 100 % du Niveau Initial en année 1, 97 % du Niveau Initial en année 2, 94 % du Niveau Initial en année 3, 91 % du Niveau Initial en année 4, 88 % du Niveau Initial en année 5, 85 % du Niveau Initial en année 6, 82 % du Niveau Initial en année 7.

⁽²⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) maximum de 5,17 % (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Soit un Taux de Rendement Annuel brut (TRA brut) de 4,63 % (calculé hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénari, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'indice Euro STOXX 50®.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE CONDITIONNEL DÈS LA 1^{RE} ANNÉE

Si à une Date d'Observation Annuelle le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à la Barrière Dégressive⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, et l'investisseur reçoit :



- Sinon, le titre de créance continue.

REMBOURSEMENT FINAL : ANNÉE 8

À la Date d'Observation Finale, le 1^{er} juin 2026, sous réserve d'ajustement conformément à la Convention de Jour de Bourse, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

- **CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 79 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 15 juin 2026 :



- **CAS MÉDIAN** : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 15 juin 2026 :



- **CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 15 juin 2026 :



⁽¹⁾ Barrière Dégressive : 100 % du Niveau Initial en année 1, 97 % du Niveau Initial en année 2, 94 % du Niveau Initial en année 3, 91 % du Niveau Initial en année 4, 88 % du Niveau Initial en année 5, 85 % du Niveau Initial en année 6, 82 % du Niveau Initial en année 7.

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽³⁾ Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 5,50 % à la 1^{re} Date de Remboursement Automatique Anticipé (1^{re} année).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Annuelle) entraîne la dissolution du titre. Si à une Date d'Observation Annuelle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et Athéna Scala Juin 2018 se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Annuelle.

ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES

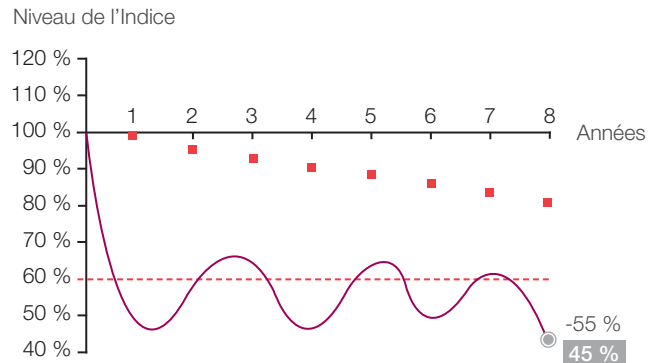
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Performance de l'Indice
- Niveau de remboursement du titre
- Seuils d'activation du mécanisme de remboursement
- Seuil de perte en capital à l'échéance
- Gain

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE À LA 8^E ANNÉE (SUPÉRIEURE À 40 %)

- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur aux seuils d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en Capital équivalente à celle de l'indice, soit une perte de 55 %.

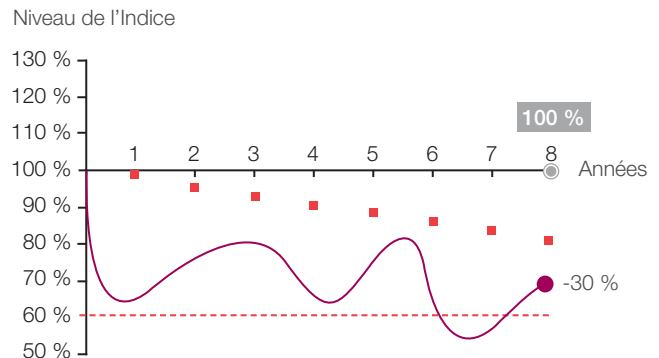
Remboursement final : 45 % du Capital Initial.
TRA brut⁽¹⁾ : -9,43 % (TRA identique à celui de l'Indice)



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE À LA 8^E ANNÉE (INFÉRIEURE À 40 %)

- À chaque Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur aux seuils d'activation du mécanisme de remboursement. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain au titre des années écoulées.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 70 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 30 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial. Dans ce scénario, l'investisseur n'est pas impacté par la baisse de l'Indice à l'échéance.

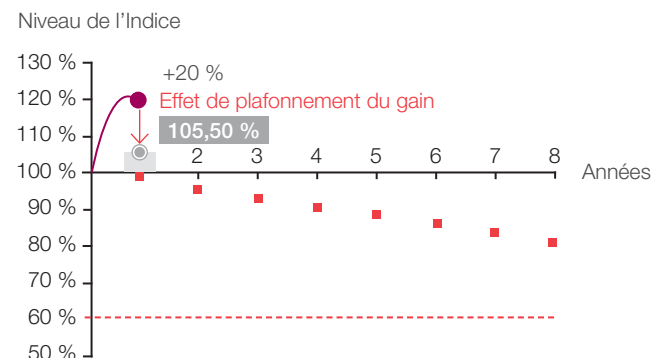
Remboursement final : 100 % du Capital Initial.
TRA brut⁽¹⁾ : 0 % (contre -4,33 % pour l'Indice)



SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)

- À la 1^{re} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un gain de 5,50 % au titre de l'année écoulée. Dans ce scénario l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (effet de plafonnement du gain), il est remboursé à 105,50 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

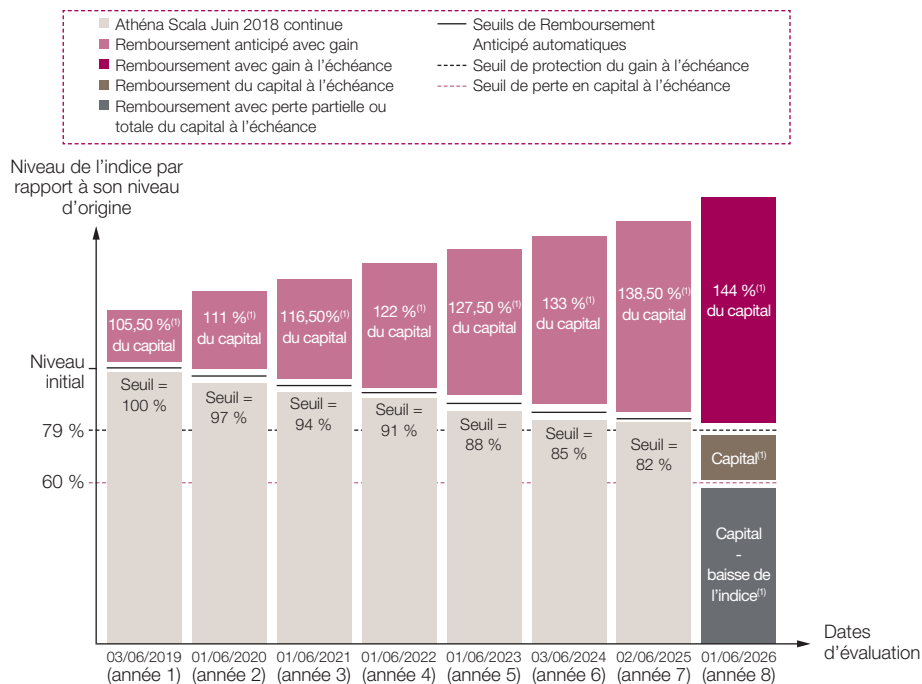
Remboursement final : 105,50 % du Capital Initial.
TRA brut⁽¹⁾ : 5,17 % (contre 18,71% pour l'Indice)



Information importante : la valorisation d'Athéna Scala Juin 2018 en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Annuelle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau correspondant à la Barrière Dégressive, et à la Date d'Observation Finale, s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

EN RÉSUMÉ



⁽¹⁾ Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Le titre est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution du Garant. En cas de revente du titre à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente.

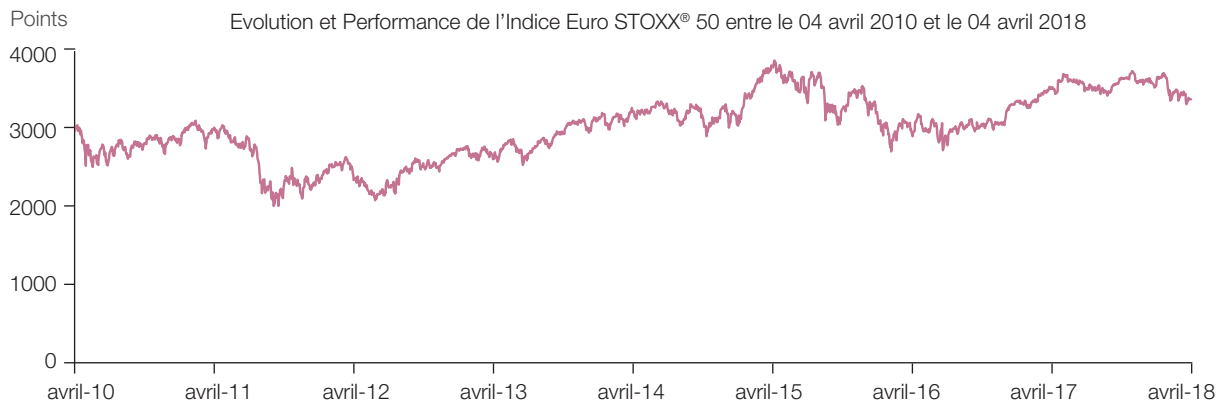
La performance du support Athéna Scala Juin 2018 est liée à la performance de l'Indice Euro STOXX® 50 dividendes non réinvestis.

UN INDICE COMPOSÉ DES 50 PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE LA ZONE EURO, SÉLECTIONNÉES SUR LA BASE DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE, DU VOLUME DES TRANSACTIONS ET DU SECTEUR D'ACTIVITÉ (DIVIDENDES NON RÉINVESTIS).

La société STOXX® publie un large panel d'indices permettant d'investir sur différentes zones géographiques, secteurs ou stratégies de gestion. L'Indice Euro STOXX® 50 est l'Indice de référence de la zone euro. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la zone euro. Les dividendes versés par les actions composant l'Indice ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier. L'indice Euro STOXX® 50 est accessible entre autre sur le site de STOXX (www.stoxx.com) ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SX5E Index; code ISIN : EU0009658145).

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Performance Cumulées	1 an	4 ans	8 ans
Indice Euro STOXX 50®	-4,06 %	3,41 %	12,15 %

Source : Bloomberg au 04/04/2018

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270.
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch : A/S&P : A au 18 avril 2018). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Période de commercialisation	Du 7 mai 2018 au 25 mai 2018
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013331303
Valeur nominale	1000 €
Durée d'investissement conseillée	8 ans
Sous-jacent	Indice Euro STOXX 50® (code ISIN : EU0009658145, code Bloomberg : SX5E index), calculé dividendes non réinvestis.
Prix d'Émission	100 % de la valeur nominale
Date d'Observation Initiale	1 ^{er} juin 2018, sous réserve d'ajustement conformément à la Convention de Jour de Bourse
Dates d'Observation Annuelle	3 juin 2019; 1 juin 2020; 1 juin 2021; 1 juin 2022; 1 juin 2023; 3 juin 2024; 2 juin 2025
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	17 juin 2019; 15 juin 2020; 15 juin 2021; 15 juin 2022; 15 juin 2023; 17 juin 2024; 16 juin 2025
Date d'Observation Finale	1 ^{er} juin 2026, sous réserve d'ajustement conformément à la Convention de Jour de Bourse
Date d'Émission et de Règlement	7 mai 2018
Date d'Échéance	15 juin 2026, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 1 ^{er} juin 2018, sous réserve d'ajustement conformément à la Convention de Jour de Bourse
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Péridicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévus, le Jour de Bourse Prévus suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture de l'Indice est publié.
Publication de la valorisation	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).
Cadre de distribution	Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Règlement/Livraison	Euroclear France
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant annuel équivalent à 0,50 % TTC du nominal des titres effectivement placés. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère publicitaire est établi sous l'entière responsabilité de CA Indosuez qui commercialise le titre de créance Athéna Scala Juin 2018. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance.

Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus et les Conditions Définitives d'Athéna Scala Juin 2018 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE.** Il conviendrait de préciser que les titres de créance décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Athéna Scala Juin 2018 est (i) éligible pour une souscription en comptes titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit. L'assureur d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. **L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.**

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses supplément successifs, a été approuvé le 13 juin 2017 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 17-270 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 3 mai 2018 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la Période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

AVERTISSEMENT DE STOXX LD

L'Euro STOXX® 50 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

CA Indosuez Wealth (France)

Siège social : 17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris cedex 08 - France - Tél. : 01 40 75 62 62 - Fax : 01 45 63 85 20 - www.ca-indosuez.com
Société anonyme au capital de 82 949 490 € - RCS Paris 572 171 635 Etablissement de Crédit et Société de Courtage d'Assurances, immatriculée au
Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 004 759.

INGÉNIERIE FINANCIÈRE :**Natixis**

Ingénierie financière, Equity Markets (VenteGP@natixis.com)

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 021 289 259,20 Euros

Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

Photos : © Leon Steele - LensModern.com

Réalisation 21e Agency | www.21e.com (161026)